



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 137/17

Annule et remplace la n°GD98/17

Objet

Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Dole - mise en place de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHERE

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuiet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini, F. David à D. Bernardin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, S. Calinon, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n°GD98/17 en date du 5 octobre dernier, le Conseil Communautaire a mis en place la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable qui, suite à la publication du décret 2017-456 du 29 mars 2017, remplace la Commission Locale du Secteur Sauvegardé. Il peut être retenu, outre les cinq membres de droit (*Président, Maire de la ville concerné par le SPR, Préfet, DRAC, ABF*), un maximum de quinze membres dont :

- Un tiers de représentants désignés au sein de l'EPCI compétent,
- Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
- Un tiers de personnalités qualifiées.

Or, une erreur dans les désignations a créé un déséquilibre entre les trois collèges.

Aussi, vu les dispositions de la loi précitée, et ses décrets d'application,

Vu les articles L. 313.1 du Code de l'Urbanisme et L. 631-3 et D 631-5 du Code du Patrimoine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°GD98/17 du 5 octobre 2017 pour ce qui concerne la mise en place de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable,
- **MET EN PLACE** une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, composée de 5 membres de droit et, en trois collèges de 5 membres, de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la commune concernée, de représentants d'associations ayant

pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.

- **DESIGNE** au sein de ladite commission, outre les cinq membres de droit précités :
 - comme membres issu de l'EPCI compétent :

Titulaires	Suppléants
Dominique MICHAUD	Jean-Claude LAB
Sevin KAYI	Philippe JABOVISTE
Jean-Marie SERMIER	Catherine DEMORTIER
Jean-Philippe LEFEVRE	Félix MACARD
Jean-Claude WAMBST	Timothée DRUET

- comme représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Associations	Titulaires	Suppléants
Unidole	M. le Président	M. le Vice-Président
Les Amis de Pasteur	M. le Président	M. le Vice-Président
Mission Locale / Roue de Secours	M. le Président	M. le Vice-Président
Université Ouverte	M. le Président	M. le Vice-Président
Le Saint Jean	M. le Président	M. le Vice-Président

- et enfin comme personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
Pierre MOGNOL	Pierre MAURIN
Florence JULLIARD-FERREUX	Jean-Louis CUISANT
Jacques VUILLAUME	Guy MARTIN
Bénédicte GAULARD	Colette BRUAND
Jean-Claude PROTET	Patrick FRANCHINI

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Préfecture
- Sous-Préfecture de Dole
- Trésorerie Principale
- DRAC de Bourgogne Franche-Comté
- Personnes désignées